

Chères Bretonvilloises, Chers Bretonvillois,

A lors que s'ouvre 2024, j'aimerais vous présenter mes vœux les plus sincères ... à vous toutes et tous, ainsi qu'à vos familles et à vos proches. Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une année de joie, de santé et de réussites dans les projets qui vous tiennent à cœur.

Des projets, nous en avons pour les 4683 habitants recensés en 2023. Une faible croissance en comparaison des chiffres de 2019, puisque nous étions 4592. Une des explications est que notre commune, très attractive, ne peut fournir suffisamment de logements. Nous sommes conscients du problème, et c'est pour cela que nous accueillons favorablement le projet de l'AMSOM, qui a repris la friche Mailcott et qui construira 90 logements à l'aube de 2026. Ils permettront, je l'espère, de pallier la fermeture éventuelle d'une autre classe. Des activités commerciales de proximité devraient y voir le jour également.

Deux résidences pour personnes d'expériences (seniors) vont aussi voir le jour. L'une sera livrée en fin d'année et la seconde en 2025.

Concernant ces projets immobiliers, je fais confiance aux investisseurs pour la qualité environnementale de leurs ouvrages, car je souhaite que chaque habitant soit fier de vivre dans un cadre de vie adapté à nos souhaits de quiétude, en tenant compte du changement climatique annoncé.

Certains détracteurs diront que ces constructions vont dénaturer le cadre de vie, mais sont-ils confrontés dans leur entourage (jeunes et seniors) au problème de manque de logements ?

Notre CCAS, a encore une fois, fait un sans-faute en aidant de nombreuses familles et en leur proposant un Noël digne de ce nom. Malheureusement, les locaux deviennent exigus face à la demande grandissante !

J'en profite pour remercier Monsieur l'abbé Boissard, qui a œuvré de nombreuses années dans notre paroisse et qui a fait valoir ces droits à la retraite pour, comme il dit, « s'activer pour son prochain ! ». L'abbé Paul Sawadogo a repris le flambeau depuis septembre 2023. Je lui souhaite la bienvenue dans notre paroisse.

Dans ce contexte économique qui se

complexifie de mois en mois, la commune a choisi de ne pas augmenter sa fiscalité, et de minimiser les différentes hausses subies en 2022 et 2023.

Je souhaite pouvoir garder ce cap le plus longtemps possible, mais nous devons faire des choix et je compte sur l'ensemble de nos associations et services pour en prendre conscience dès maintenant ! Jusqu'à présent, nous avons contenu les hausses des énergies, mais on nous annonce des augmentations de plus de 30%, pour cette année. Malgré l'anticipation et nos actions pour les travaux d'économies énergétiques sur l'ensemble de nos équipements, cela passera forcément par des restes à charge conséquents, malgré des aides de l'Etat, la Région et le Département.

Dans mon édito du mois d'août, je vous dressais la liste de nos réalisations depuis notre élection. Je ne vais pas me répéter mais simplement la compléter de ce qui a été réalisé au cours du 2ème semestre 2023 :

- Le retour du tir du feu d'artifice au cœur de la ville
- L'installation d'un nouveau monument mémoriel pour les résistants, route d'Amiens.
- Le remplacement à fin novembre des horloges tant attendu pour une gestion plus simple de l'éclairage public.
- La continuité des illuminations de Noël sur la place de la Mairie, la totalité de la RD 1029 et dans les rues des écoles et du collège.
- La réparation de l'ensemble des toitures de 11 bâtiments communaux qui nous "pourrissaient" la vie.
- Le nouveau site internet de la Mairie.
- Le parking derrière le cimetière

En page 11 de ce bulletin, la lettre ouverte du groupe d'opposition « Bien vivre à Villers » revient sur un sujet de mon édito d'août. Pour que les choses soient claires, puisque je suis pris à partie, je tiens à préciser que je ne rends personne responsable, dans les groupes de l'opposition, ou dans la majorité, de la découverte en janvier 2023 de deux documents différents, concernant le reversement de la taxe foncière des entreprises. Je leur reproche simplement d'avoir fait semblant de l'ignorer. C'est de la politique et je n'en fais pas !

Sachez que la bonne gestion de la commune et les bonnes relations établies



avec la Com de com nous permettront d'absorber cette taxe, par un étalement des remboursements.

En revanche, je ne tolérerai aucune diffamation, sport national pour certains, qui fait que notre monde évolue dans l'agressivité !

Merci à mon équipe, merci à l'ensemble des services municipaux d'avoir œuvré pour le développement et le bien-être de notre commune !

Mes remerciements vont également à nos importants partenaires, le Département, la Région et l'Etat, qui nous permettent de concrétiser nos projets, grâce à leur soutien financier.

Je remercie également, très sincèrement, Alain Babaut, créateur et Président de la Com de com depuis 30 ans, qui nous a accompagnés, cette année, sur plusieurs projets :

- la gestion des eaux pluviales de la rd 1029
- la réfection de la rue Jules Bonhomme
- la réfection de nombreuses canalisations d'eau usées.

Et bien sûr, la création de la médiathèque Patrick-Simon, sur un terrain offert par la commune, dont l'ouverture au public, le 25 novembre 2023, a remporté un franc succès. Cet espace redonnera à notre territoire un nouveau souffle culturel. C'est une chance pour notre commune d'avoir un tel lieu. Si vous n'avez pas encore pris le temps de vous y rendre, n'hésitez pas plus longtemps. L'endroit est accueillant, spacieux, riche et l'équipe est d'une très grande disponibilité et gentillesse. Vous y trouverez des bouquins naturellement, mais pas que ... des bandes dessinées, des consoles à emprunter et des jeux vidéo, des jeux de société, des CD et DVD et des magazines en tout genre !

Je remercie l'ensemble des services de la CCVS, les nombreuses compétences dont elle dispose, qui allègent notre quotidien d'élus et celui des 33 communes qui la

composent.

Mes vœux vont aussi aux associations des bénévoles qui jouent un rôle essentiel dans la vie de la commune. Elles sont un lieu d'implication citoyenne, elles sont au cœur de la vie de notre ville. Elles participent à son rayonnement et son attractivité. Les membres de ces associations sont des personnes passionnées, qui aiment donner aux autres.

A ce titre, je tiens à féliciter Patrick DIEU, Président de l'association « l'entente bretonvilloise », pour son dévouement sans faille quant à la gestion de cette dernière durant de très nombreuses années et dont la renommée de la réderie, le 3ème dimanche de juin, n'est plus à faire. Monsieur Dieu souhaite se retirer et jouir pleinement de sa retraite.

Monsieur Maurice MAILLARD, également figure bien connue de Villers, n'a pas souhaité repartir pour la réderie du Cailloix. J'espère sincèrement que ces 2 réderies seront reprises par de nouvelles personnes.

Comme tout un chacun, le conseil municipal a lui aussi des vœux qu'il voudrait bien voir réaliser. Les projets que nous souhaitons concrétiser, avec l'aide pour certains d'entre eux, de subventions de nos partenaires financiers, sont :

- les travaux de l'ancienne bibliothèque pour le transfert des activités de la Maison pour tous et de l'UNRPA, dès qu'elle aura été réaménagée.
- une sculpture sphérique au centre du giratoire de la rd 1029 pérennisera l'amitié franco australienne entre nos deux nations
- La continuation du remplacement en LED de l'éclairage public,
- Le remplacement de tous les éclairages des équipements sportifs en Led.

- des travaux dans les écoles
- quelques travaux d'aménagements sécuritaires

En ce qui concerne le Koala Club, je remercie les dirigeants qui, à force de propositions et de pugnacité, ont pu obtenir en accord avec la mairie l'aménagement d'un nouveau terrain de jeux faisant parti du plan « 5000 terrains de sports » lancé par l'Etat, et qui verra le jour cette année.

De son côté, les projets de la Communauté de communes du Val de Somme seront :

- l'aménagement du lotissement du bois st martin (projet 2023 décalé)
- la réalisation de divers travaux sécuritaires dans Villers
- la création d'un lotissement artisanal divisé en 21 lots, derrière la zone commerciale d'Auchan, avec aménagement de l'ancienne route de Marcelcave en voie douce.
- l'aménagement pluvial de la route de Demuin, enfin je l'espère, car cela nous permettrait un aménagement définitif de cette chaussée.

En qualité de Vice-président à la com de com, je souhaite vous informer et vous rappeler quelques points importants :

✓ Vous serez sollicités pour répondre à un questionnaire portant sur l'identification, sur notre territoire, de Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER). Vous pourrez consulter en ligne ou passer en maire .

✓ Notre Communauté de communes, qui détient la compétence en matière de gestion des déchets, est la meilleure élève quant à la quantité de déchets produits par habitants (158 kg/h). Mais cela n'empêche pas l'Etat d'augmenter la Taxe Générale Activités Polluantes (TGAP).

Les Services de la Com de com vont travailler en 2024 sur la gestion des biodéchets qui posent question à certains de nos administrés.

✓ la Communauté de commune s'est engagée dans le gros dossier qu'est l'amélioration de l'habitat (OPAH), n'hésitez pas à consulter l'organisme chargé de vous renseigner au 03 65 79 01 09 ou opahvaldesomme@citemetrie.fr.

Des permanences sont organisées en mairie, sur rendez-vous.

Des administrés écrivent à la mairie pour signaler des incivilités en tout genre ainsi que les problèmes de stationnement et de vitesse. Nous sommes conscients de ces problématiques, les commissions travailleront sur ce sujet en 2024 et organiseront des réunions de quartier pour trouver les solutions les mieux adaptées.

Ensemble nous lutterons contre les minorités qui perturbent la tranquillité des autres, ce qui est inadmissible !

Je terminerai en ayant une pensée pour les victimes des conflits (médiatisés ou pas), les victimes d'actes terroristes, des femmes et des hommes dont les droits sont bafoués, des victimes des catastrophes naturelles qui ébranlent notre quotidien et précipitent de nombreuses personnes dans la détresse.

À toutes ces victimes, je leur adresse un message fort de solidarité !

**Didier
Dinouard**

**Maire de Villers
Bretonneux**



Cérémonie des vœux du Maire

La cérémonie des vœux et d'accueil des nouveaux habitants le 5 janvier fut un grand succès, avec plus de 250 personnes présentes (erreur du courrier picard qui indiquait 150), cela nous encourage à persévérer dans notre engagement.

Cette cérémonie était aussi l'occasion pour la municipalité d'accueillir les nouveaux habitants. Un peu plus de 20 nouveaux foyers se sont installés dans notre commune en 2023. Je les remercie

grandement d'avoir fait ce choix !

3 vidéos ont été diffusées, la première, réalisée par la Com de com, présentait notre territoire. Les deux suivantes, réalisées par l'équipe du Centre animation, ont présenté les différents travaux réalisés dans la commune, tous les agents municipaux et les services de la commune.

La soirée s'est terminée par la dégustation de galettes des rois.



Un nouveau Directeur des Services techniques

Ludovic Wargnier a rejoint les effectifs de la mairie, depuis septembre 2023. Monsieur Wargnier occupe les fonctions de Directeur des services techniques et espaces verts.

Son expérience passée au sein du Conseil départemental et de la DDE du Pas-de-Calais durant 9 ans et du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence pour 9 ans aussi, lui ont permis d'acquérir une très bonne expérience de la gestion des travaux. Il a occupé successivement les fonctions de Chargé d'études, Adjoint au responsable de l'ETN, Responsable du Bureau d'affaires techniques et transversales et avant de prendre ses fonctions chez nous, Adjoint études et travaux neufs.

Ce nouveau poste a permis à Monsieur Wargnier de revenir dans les Hauts-de-France et de se rapprocher de sa famille.



Une référente « Violences conjugales » à la Mairie

Par délibération du 13 décembre 2023, Madame Karine TALANDIER a été désignée référente de la lutte contre les violences conjugales. La commune a signé une charte dans laquelle elle s'engage à autoriser la référente à participer deux fois par an au groupe de travail du réseau départemental des acteurs en faveur des victimes de violences sexistes et sexuelles, à contribuer, via le réseau, à l'élaboration

de nouveaux outils de sensibilisation et d'actions, à organiser au sein de la commune des actions de sensibilisation et d'actions, à accueillir au moins une fois par an des actions associatives de sensibilisation en direction des élu.es, agent.es, habitant.es, à signaler toute situation de violences conjugales et à élaborer un plan d'actions spécifique de lutte contre les violences conjugales. L'objectif de la désignation d'un

réfèrent est de garantir un meilleur accompagnement des victimes de violences conjugales en les orientant vers les professionnels dédiés, pour prise en charge. La confidentialité est assurée.

Si vous êtes concerné, n'hésitez pas à contacter Madame Karine TALANDIER par courriel à mairiedgs@villers-bretonneux.fr

Un petit-déjeuner avec les aînés



Au cours de l'après-midi dansant, offert aux Aînés de notre ville, le 16 avril 2023, un tirage au sort a désigné 5 personnes pour partager un petit-déjeuner avec le Maire.

Le vendredi 10 novembre, Didier Dinouard a reçu avec beaucoup de plaisir, dans la belle salle des mariages, Mesdames Brigitte Mouilley, Marie-Thérèse Dessaux, Monique Folly et Monsieur Jean-Michel Lance pour partager un moment convivial. Mme Simonet s'est excusée de ne pouvoir être présente.

Ce fut l'occasion pour Monsieur le Maire d'aborder différents sujets sur la vie de la commune et répondre aux questions des aînés qui ont portées entre autres choses, sur l'aménagement des trottoirs, la sécurité routière, les futurs logements « séniors ». Le fonctionnement de la Mairie et l'interaction entre les différents services leur a été présentés. La rencontre s'est clôturée par la visite du bâtiment.

De gauche à droite : Daniel Arthur (adjoint), Brigitte Mouilley, Martine Ricard (adjointe), Didier Dinouard (Maire), Patricia D'Heilly (adjointe), Marie-Thérèse Dessaux, Marie-Françoise Lefeuvre (adjointe), Monique Folly, Jean-Michel Lance

Les cérémonies du maire

Inauguration du monument mémoriel

Le 31 août, lors de la cérémonie commémorative de la libération de Villers, Monsieur le Maire a procédé à l'inauguration officielle du mémoriel à la mémoire des FFI et déportés de la seconde guerre, érigé route d'Amiens. En présence des anciens combattants, de la Région Hauts-de-France et du Département.



Patricia D'Heilly, Mme Pinon, M. Danez, Didier Dinouard, Mme Quicampoix, Mme Thevenard

16 novembre - Inauguration du transformateur



C'est en présence de Monsieur le Maire, de membres du conseil municipal, du Président de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et de représentants Énedis (financeurs à parts égales de la prestation) qu'à eu lieu l'inauguration du transformateur électrique de la RD1029.



La commune a choisi Shanaël BERTON, artiste peintre samarienne, pour relooker le transformateur sur le thème des tisseuses et dentellières. Ce choix est un rappel de l'activité et des industries qui furent, historiquement, très présentes sur la commune.

Mme Caboche, M. Beauvarlet, Shanael Berton, Didier Dinouard, Patricia D'heilly, Daniel Arthuz

Vœux à la Maison de retraite

Le 11 janvier, les représentants du CCAS, accompagnés de Monsieur le Maire se sont rendus à la Maison de retraite Firmin Dieu pour les vœux. Après les discours, un cadeau de friandises a été remis à chaque pensionnaire.



des résidents, Mme Nosane, Didier Dinouard, Marie-Françoise Lefevre

Cérémonie du 11 novembre

la cérémonie s'est déroulée en présence de Jean-Philippe Tanguy, député de la Somme et de Rebecca Doyle, Directrice du Centre Sir John Monash.

2 classes des écoles St Exupéry et Victoria étaient réunies pour chanter la Marseillaise, accompagnées par les musiciens du groupe Musicolori de Corbie.

2 collégiennes, Zoé Agneray-Brezin et Annelise Peltret ont lu un poème de Jacques-Hubert Frouger « 14-18 folie meurtrière » et un poème écrit par les élèves du club Australie « Le chant des coquelicots ».



Après la cérémonie, public et officiels se sont rendus au Marché couvert pour un mini-concert de l'ensemble Musicolori, qui s'est clôturé sur 2 chants, entonnés par la chorale d'enfants de l'école de musique du Val de Somme. Un très beau moment de recueillement et de partage musical !



Le CCAS, une équipe à l'écoute et généreuse

Le Centre communal d'action sociale est le moyen pour la commune de mettre en œuvre les solidarités et d'organiser l'aide sociale au profit de ses habitants. Sa priorité est de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées en situation précaire.

Vous rencontrez des difficultés pour assurer le quotidien, vous avez de petits revenus, vous avez perdu votre emploi, vos allocations de chômage sont épuisées, vous êtes seul(e), vous êtes parent isolé avec un ou des enfants à charge, le CCAS peut étudier votre situation et vous apporter une aide temporaire.

N'hésitez pas, contactez la Mairie au 03 22 96 31 00 pour prendre rendez-vous avec Marie-Françoise Lefeuvre, adjointe à l'action sociale, bien vivre et solidarité.



Le CCAS en chiffres !

♥ **8 bénévoles** ont la charge du bon fonctionnement du CCAS

♥ **2 distributions par semaine**, les mardis et vendredis

♥ **52 colis alimentaires** (dont des produits frais) distribués par semaine soit 2704 colis pour l'année, grâce aux dons de la Banque alimentaire de Longueau et du Magasin Aldi de Villers-Bretonneux.

♥ **1 vestiaire permanent**, mais aussi de la vaisselle, de la décoration d'intérieur, du linge de maison, du petit électro-ménager, etc...

♥ **1760 kg** de marchandises collectées durant les 3 jours de collecte de la Banque alimentaire, dans les magasins AUCHAN - ALDI et PROXI. Tout ce qui est collecté dans les magasins de Villers est redistribué aux bénéficiaires de Villers.

♥ **1 arbre de Noël** pour les bénéficiaires, le mercredi 6 décembre, avec distribution de cadeaux aux enfants et aux parents et un délicieux goûter.

Un feu d'artifice en cœur de ville

Un premier essai réussi pour une belle soirée du 13 juillet. Après une retraite aux flambeaux emmenée par la troupe de musiciens « La banda'Max », précédée du Twirling bâton et suivie par les jeunes aspirants pompiers de la caserne de Fouilloy, toute la population s'est retrouvée sur la place du GI de Gaulle pour le feu d'artifice. Durant un quart d'heure, un spectacle pyrotechnique, créé par Alexandre Chirache et Benjamin Lesage, artificiers homologués de la commune, vint illuminer le parc Vendeville et le ciel de millions d'étincelles de couleurs variées. Les applaudissements saluèrent cette belle réussite. (à voir et revoir sur la page facebook de la mairie)



Journée de l'Emploi et de la Formation

Le 21 mars, rendez-vous au Marché couvert pour la 9ème JEF !

La Journée de l'Emploi et de la Formation, organisée par la Mairie, en partenariat avec la Communauté de communes du Val de Somme, aura lieu le jeudi 21 mars prochain, de 9h30 à 16h30.

Vous recherchez un emploi, une formation, des informations ou des conseils, venez vous renseigner et déposer votre CV aux différents stands présents sur ce forum.

De nombreux domaines, tels que BTP, Armées, Service à la personne, environnement, santé, transport et également les services de l'Etat via France Travail et du Département seront représentés.

À noter !

Pour préparer votre visite à la JEF, des ateliers « Recherche d'emploi » proposés par Gilles FLAQUET et Hervé TROUART de la Fondation Orange, se tiendront à la médiathèque Patrick-Simon, à Villers-Bretonneux. Informations et réservation au 03 22 53 10 49 ou par mail mediatheque@valdesomme.com.



Point travaux 2024

L'ancienne bibliothèque accueillera la Maison Pour Tous !

D'importants travaux sont envisagés ce printemps dans l'ancienne bibliothèque pour relocaliser la MPT et l'activité de danse. Ces travaux, prenant en compte les nouvelles normes énergétiques, offriront d'excellentes conditions d'accueil aux associations qui utiliseront ce lieu.

Dans le bâtiment, seront créées une salle de danse, dotée d'un nouveau revêtement de sol, de miroirs et de barres et une salle de convivialité intergénérationnelle. Cette dernière accueillera le club du 3ème âge, avec des espaces aménagés pour les personnes à mobilité réduite et un maximum de confort pour leurs traditionnelles parties de cartes et autres

animations, chères à nos aînés. Ce nouvel équipement intergénérationnel répond à un besoin de notre commune. Le montant des travaux s'élève à 151 926 € HT. Afin de réduire la participation communale autant que possible et permettre la réalisation d'autres projets communaux, des demandes de subventions ont été adressées au Département, à l'Etat, à la Région Hauts-de-France et à la Fédération Départementale de l'Energie.

Une salle plus grande pour le club d'haltérophilie

Les conditions d'entraînement des haltérophiles du Koala ne sont plus à la hauteur de leur niveau et de leurs objectifs sportifs. La salle d'haltérophilie et de musculation est trop exigüe.

En concertation avec le bureau de l'association, la commune a engagé des études pour envisager des travaux d'agrandissement. Ce projet prévoit une extension vers les locaux actuels de la MPT. Il s'agit de créer une ouverture dans la cloison séparative des 2 bâtiments pour offrir aux athlètes un espace supplémentaire de 154 m².

Ces travaux seront aussi l'occasion d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments en changeant certaines fenêtres, l'isolation, la mise aux normes des équipements électriques, la modernisation de l'éclairage avec le passage au LED. Ce projet est estimé dans sa globalité à environ 250 000 € HT.

VILLE DE VILLERS-BRETONNEUX

JOURNÉE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

VILLERS-BRETONNEUX
MARCHÉ COUVERT

21 MARS 2024
DE 9H30 A 16H30

EMPLOI TRAVAIL
PROFESSION JOB
FORMATION INTERIM METIER
CONTRAT EMPLOYEUR RECRUTEMENT
MISSION COMPÉTENCES CDI ENTREPRISE POSTE

PREPAREZ VOTRE VISITE A LA JOURNÉE DE L' EMPLOI
03.22.53.10.49

RENSEIGNEMENTS : 03 22 96 31 00 mairie@villers-bretonneux.fr

Val de Somme
LA COMMUNE DE VILLERS-BRETONNEUX

La médiathèque Patrick-Simon, Un lieu tourné vers l'échange et la convivialité !



De gauche à droite : Estelle, Sheyenne, Romane et Lénéaïc

Partager un café ou un thé dans un salon entre amis, ou en feuilletant des hebdomadaires, jouer à un jeu de société en famille ou avec les copains, s'installer confortablement dans un fauteuil qui diffuse de la musique rien que pour soi ou emprunter des documents, voilà un bref aperçu des services proposés à la médiathèque Patrick-Simon.

Si vous ne l'avez pas encore fait, n'hésitez pas à pousser la porte du 5T rue d'Herville et venez rencontrer une équipe dynamique et découvrir toutes les richesses (visibles et invisibles, sur place et hors-les-murs) de ce bel endroit. Depuis son ouverture au public, le 25 novembre dernier, un peu plus de 500 personnes ont créé leur carte d'abonné et environ 400 personnes visitent la médiathèque par semaine.

Les 13 agents du réseau « Lecture Publique en Val de Somme » œuvrent pour les 3 médiathèques intercommunales, mais vous

serez plus particulièrement accueillis à Villers par 4 agents, aux personnalités joviales ! Chacun a sa mission, mais ils sont très complémentaires :

- Sheyenne BERNARD, responsable de la médiathèque, est également chargée de la fiction jeunesse.
- Estelle ABJEAN est chargée des jeux de société et de la musique.
- Romane LECLERCQ prend en charge BD et mangas, mais aussi le fonds en anglais.
- Enfin, Lénéaïc PÉTRÉ est chargé des jeux vidéo.

Le savez-vous ?

La médiathèque Patrick-Simon propose des livres (albums et romans) en anglais pour tous les âges. Il est possible d'emprunter des albums pour les enfants dès la naissance, des romans pour les enfants, à partir de 6 ans, et pour les adultes.

Rappel des horaires d'ouverture :

Les mercredis de 10h30 à 12h et de 14h à 19h

Les vendredis de 15h à 18h

Les samedis de 10h30 à 12h et de 14h à 18h

Pour toute autre information : rendez-vous sur le site internet www.lecturepublique.valdesomme.com ou la page Facebook @MediathequesValdeSomme

Animations

Concert de «La marche des cornemuses» – 9 juillet

Dans le cadre de la commémoration de la bataille de Le Hamel, la CCVS et l'office de tourisme ont organisé la 2ème édition de la marche des cornemuses.

Sous la direction de Baptiste Hennequet, l'harmonie de Noyon, l'orchestre d'harmonie du monde Musical de Villers sur Coudun et l'association Pipe band, nous ont offert un très beau concert au Marché couvert.



2ème édition de MEGAPARK – 23 septembre

La municipalité vous a proposé, le temps d'une journée, un espace gratuit de jeux gonflables pour petits et grands. Encadré par les animateurs du centre animation de Villers, le Mégapark était ouvert de 10h à 18h, au COB (salle de basket). Une buvette était assurée par l'Association de Parents d'Elèves. Si vous l'avez raté, pas d'inquiétude, elle reviendra en septembre 2024 !

La rentrée des maîtres !

Maternelle moyenne section

En septembre 2023, ce sont **472 enfants**, répartis dans **21 classes**, qui ont fait leur rentrée.

L'école maternelle Le petit prince héberge **7 classes** et accueille **148 enfants**.

La Directrice, Sophie Goubet, enseignante de petite section, encadre 7 professeurs des écoles. Ils sont aidés dans leur quotidien par 5 agents territoriaux spécialisés des écoles.



De gauche à droite : Mme Lecat, Mme Filip, Mme Maes, Mme Schafer, Mme Marchandise Professeurs des écoles, Valérie Pauquet, Atsem, Mme GOUBE, directrice, Mme FOY, Professeur rattachée à l'école, Delphine François, Atsem, Mme Descamps, Professeur des écoles, Catherine Babol, Atsem, Mme Robillard, professeur rattachée à l'école, Marie-Rose Leroy, Atsem, Mme Gris, professeur des écoles et Marie-Laure Valanchon, Atsem



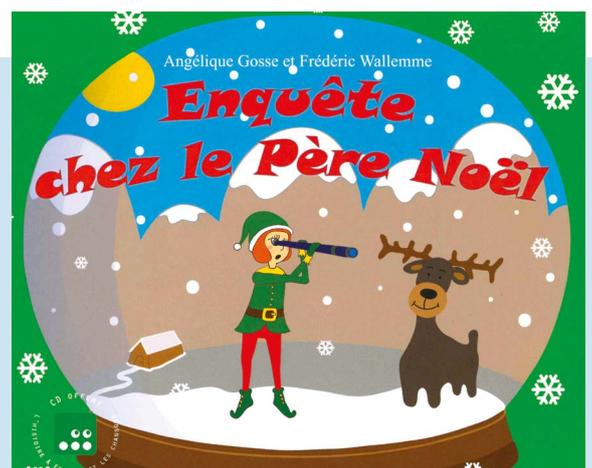
Les écoles primaires St Exupéry et Victoria ont **14 classes**, accueillant **324 enfants**.

Le Directeur, Ludovic Holleville, encadre 14 professeurs des écoles, répartis en 5 classes à l'école St Exupéry, pour 110 élèves et 9 classes à l'école Victoria, pour 214 élèves.

de gauche à droite : Mme Selles, Mme Mantelle, Mme Lefebvre, Mme Capdepon, M. Fournet, M. Marchandise, Mme Cavalier, M. Gosselin, Mme Sailliot, Mme Colson, Mme Gelly, Mme Id-Ouaddi, M. Mira, Mme Leclercq, professeurs des écoles et M. HOLLEVILLE Ludovic, directeur.

Noël à l'école !

Le 22 décembre, dernier jour de classe avant les vacances, ce fut jour de fête pour les enfants de l'école maternelle Le Petit prince. La municipalité leur a offert un spectacle de la Compagnie « Annguéléia », au Marché couvert, une « Enquête chez le père Noël ». A leur retour en classe, père Noël ayant devancé sa tournée, leur avait déposé un cadeau, le livre-cd du spectacle et un père Noël en chocolat. Les enfants furent ravis de cette surprise.



Activités des associations

Concert Rock'chœur – 25 novembre

L'A.B.A. vous a proposé un chœur de 34 chanteurs et 4 musiciens interprétant des classiques du rock tels que Téléphone, U2, Queen ou encore ACDC. L'A.B.A a reversé une partie de la recette, au foyer de vie l'Aquarelle – ADAPEI 80 de Villers-Bretonneux, pour une participation à un voyage en Australie.



Concert du Centre musical du Val de Somme – 15 décembre

L'école de musique du Val de Somme a donné un concert de Noël au Marché couvert. Un répertoire varié et un public très intéressé pour écouter tous ces jeunes musiciens.

L'association des Jardins Ouvriers a encore des parcelles disponibles

Envie de mettre les mains dans la terre, de faire pousser fleurs et légumes, de récolter et cuisiner le fruit de votre travail

N'hésitez pas, réservez une parcelle dès maintenant !

Très peu cher, 5 €/an les 100 m², vous pourrez choisir votre site : route de Corbie, rue Jules Bonhomme ou ancienne route de Marcelcave.

Renseignements au 06 76 76 07 16



Une Ekiden pour le Téléthon

L'association Courir à Villers s'est mobilisée pour la bonne cause !

Un don au Téléthon de 2 083 € et une très belle réussite pour la course de relais organisée le vendredi 8 décembre, par le Club Courir à Villers.

Créée à l'origine par Mme et M Feucher, bretonvillois passionnés de courses à pied mais aussi sensible à la cause du Téléthon, le club a pris le relai pour poursuivre cette belle action. Mme et M. Feucher n'ont pas manqué de les encourager.

Les membres de l'association « A Pas de Lou » (facebook : Association-A-pas-de-Lou) ont aussi gagné leur pari. Les derniers arrivés, après un relai de 4h36, furent les plus applaudis par l'ensemble des participants, ce fut un moment émouvant. 49 équipes de 6 personnes étaient inscrites, soit plus de 300 participants. Le vétéran, Gégé, avait 74 ans et le plus jeune,

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

8 ET 9
DÉCEMBRE
2023

MUSCLE TON TÉLÉTHON

Emilio, de l'équipe « Famille Run Handicap Invisible » avait 10 ans. A noter dans tous ces participants qu'il y avait 5 équipes de la Team Raid in Somme et 5 de Corbie Running, 3 équipes de la Sté Unither, 4 équipes pour les Doggy Run, 1 pour Le Val de Somme, 8 équipes de Courir à Villers, 1 équipe de La Mairie et 1 des pompiers.

L'année prochaine, aidez-les à être meilleur encore !

Vous pouvez suivre l'actualité du club sur la page facebook Courir à Villers Bretonneux



Les beaux jours sont propices aux travaux, mais quelles démarches ou déclaration de travaux faire en Mairie ?

On oublie bien souvent que petits et grands travaux de modification extérieure de la maison sont à déclarer en Mairie. Vous souhaitez installer un abri de jardin, installer une piscine hors-sol ou construire une piscine, faire une terrasse, ou poser une baie vitrée, des demandes d'autorisation en mairie sont nécessaires.

LES AUTORISATIONS DE TRAVAUX



(DP : déclaration préalable / PC : permis de construire)

- 1- clôtures et portails (DP)
 - 2- construction d'un garage (-5m² aucune formalité ; -20m² DP ; +20m² PC)
 - 3- changement des huisseries à l'identique (DP) ; uniquement si changement de couleurs, de dimension ou de matériaux (se renseigner en Mairie)
 - 4- pose de panneaux photovoltaïques (DP)
 - 5- changement ou réfection de toiture uniquement si changement de couleurs ou de matériaux (se renseigner en Mairie)
 - 6- pose de fenêtre(s) de toit ou aménagement de combles (DP ou PC selon les cas)
 - 7- construction d'un abri de jardin (-5m² aucune formalité ; -20m² DP ; +20m² PC)
 - 8- construction d'une véranda ou d'une pergola (-5m² aucune formalité ; -40m² DP ; +40m² PC))
 - 9- construction d'une extension (DP ou PC selon les cas)
 - 10- construction d'une piscine (se renseigner en Mairie)
- ➔ **Vous avez un doute, une question, un cas particulier, contacter le service Urbanisme de la Mairie au 03.22.96.31.00 (choix 2), ou sur l'adresse urbanisme@villers-bretonneux.fr.**

Construire sans autorisation : Quels sont les risques ?

Une nouvelle construction, une démolition, un agrandissement ou un changement de type de catégorie doivent être déclarés.

La réalisation de travaux sans autorisation préalable ou non conforme à l'autorisation délivrée (permis de construire, d'aménager, de démolir ou déclaration préalable) constitue une infraction au code de l'urbanisme pouvant faire l'objet de poursuites judiciaires.

Lorsque le maire, autorité administrative compétente pour

délivrer les autorisations d'urbanisme, a connaissance d'une infraction, il est tenu d'en faire dresser un procès verbal.

Le tribunal peut alors exiger l'arrêt des travaux : démolition de la construction ou régularisation. En cas d'infraction, le code de l'urbanisme prévoit une amende de 1 200 € minimum. D'autres sanctions peuvent être appliquées en fonction des cas.



Zones d'accélération

des énergies renouvelables

Concertation publique

La commune lance auprès de ses habitants une concertation publique sur les zones prioritaires d'accélération de la production d'énergies renouvelables sur le territoire.

De quoi parle-t-on ?

La loi APER (Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable) du 10 mars 2023 prévoit notamment dans son article 15 la définition de zones d'accélération des énergies renouvelables jugées préférentielles et prioritaires, par la commune.

Grâce à cette loi, les communes peuvent désormais définir, après consultation des administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter, tels :

- Le solaire thermique et le photovoltaïque
- La géothermie et les réseaux de chaleur
- La méthanisation
- L'éolien

Elles permettent aux communes de planifier leur développement énergétique, d'inscrire ces zones dans les documents d'urbanisme par une modification simplifiée, voire de créer des zones d'exclusion des Énergies renouvelables (EnR), après validation des zones d'accélération.

Les zones d'accélération doivent être définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'EnR, en tenant compte de la nécessaire diversification des EnR en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

La définition des zones d'accélération doit être effectuée au plus tard le 31 mars 2024, selon des modalités réglementaires prévoyant :

- Une concertation du public selon des modalités librement définies par la commune
- Un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI
- Une délibération du conseil municipal.



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Vous pouvez faire vos propositions par mail à urbanisme@villers-bretonneux.fr avant le 16 mars 2024, ou en vous

rendant en mairie du 19 février 2024 au 16 mars 2024, aux heures d'ouverture, et laisser votre avis sur un registre .

Vous pouvez consulter la cartographie du territoire relative aux zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables sur le site internet de la mairie www.villers-bretonneux.fr

La Mairie prendra part à la consultation et présentera les résultats au prochain Conseil municipal.

Pour en
savoir + :



Pour en savoir + : <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Observatoire-des-territoires/Amenagement-du-territoire-et-urbanisme/les-webinaires-de-la-DDTM-de-la-Somme>

Le tri sélectif, sur la bonne voie mais ...

L'ambassadrice du tri nous a une nouvelle fois alerté sur des erreurs récurrentes. En 2023, les caractérisations des déchets issus de la commune de Villers-Bretonneux fixaient des taux de refus jusqu'à 35% : plus d'un tiers du contenu des bacs jaunes a été considéré comme étant de l'ordure ménagère et n'avait donc pas sa place dans le bac à couvercle jaune. Pour améliorer encore plus le tri, voilà ce qu'il faut retenir :

→ si c'est un EMBALLAGE qui a contenu un aliment ou un produit d'hygiène, il va dans le bac jaune ! Il doit être vide mais il n'est pas nécessaire de le laver.

De nombreux outils sont à votre disposition pour vous aider :

- le guide du tri de la CCVS (disponible sur le site valdesomme.com),
- l'application « guide du tri » de citeo,
- les équipes de la communauté de communes : par téléphone au 03.22.96.35.93 ou par mail à environnement@valdesomme.com

→ en cas de doute, déposer votre déchet dans le bac à couvercle vert pour préserver la qualité du tri.

Le verre est en effet un emballage alimentaire mais qui a une filière qui lui est dédiée. Il est à déposer dans les points d'apport volontaire. La présence de verre dans les bacs de tri a un gros impact sur le taux de refus car cette matière est lourde ! Soyez vigilants !



Le polystyrène de calage n'est pas un emballage. Il est à déposer en déchetterie.

Les couches ne sont pas des emballages alimentaires et ne sont pas recyclables !

Elles sont à déposer dans votre bac à couvercle vert.



AGIR ENSEMBLE POUR VILLERS-BRETONNEUX



**Brigitte
Durand**



**Bruno
Vaquez**



**Florence
François**



**Pascal
Finaz**

Bretonvilloises, Bretonvillois,

Notre équipe vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024 et vous souhaite de grandes et belles réussites.

Notre commune a vu en 2023 se concrétiser plusieurs projets importants pour rendre la vie des Bretonvillois plus agréable comme la fin de l'aménagement de la RD1029 mais aussi l'ouverture de la médiathèque Patrick-Simon, porté par notre communauté de communes du Val de Somme, qui rejoint les deux déjà existantes à Corbie et Ribemont. Nous vous invitons, si ce n'est déjà fait, à venir la découvrir et en prendre possession. Vous serez accueillis par une équipe jeune, dynamique et souriante dans cet espace agréable de vie et de rencontres.

Toutefois, nous restons inquiets sur deux sujets importants à moyen terme.

- La création des 90 nouveaux logements dans la friche Mailcot avec une prévision d'immeubles qui vont dénaturer l'esprit de notre village rural et nuire aux habitations proches (notamment celles du lotissement des Coquelicots).

- Le manque d'un grand projet de transition énergétique pour éviter de subir les augmentations prévisibles des factures de l'électricité et du gaz sur un budget communal qui va finir par avoir un impact fort sur les Bretonvillois.

Vous avez une question, vous souhaitez nous interpeller pour un sujet dans notre commune, plusieurs moyens :

Sur Facebook sur la page [Agir ensemble pour Villers-Bretonneux](#)

Par mail à l'adresse agiresemblepourvillers@gmail.com

Lors d'un conseil municipal, quand la séance a été levée.



Éric Lavoisier : 06 08 65 06 25
ericlavoisier@orange.fr

Anne Lambert : 06 16 93 68 34
pouranne26@gmail.com

Thierry Devillers : 06 95 18 78 73
thierry.dev@orange.fr

BIEN VIVRE À VILLERS-BERTONNEUX

En cette nouvelle année, nous souhaitons à chacune chacun d'entre vous d'y trouver le meilleur dans l'espoir que 2024 puisse être une année de Fraternité et de Paix.

Les bretonvillois ont eu le plaisir de profiter des illuminations lors de ces fêtes. Cependant, ces lumières ne doivent pas éblouir pour cacher une part d'ombre.

Nous pouvons constater le manque d'investissement dans le fonctionnement général de notre commune : des bâtiments endommagés dont les réparations se font attendre, le manque de personnel afin d'assurer l'accueil des enfants dans de bonnes conditions (crèche, périscolaire, cantine) et dans la police municipale avec un seul agent.

Mais aussi un investissement dans les idées et les débats :

- le repas de cantine à 1€
- l'obligation du compostage
- la mobilité dans notre commune, sécurité

des cyclistes et des piétons notamment près des écoles et du collège, accès de la gare aux personnes à mobilité réduite.

2023, quelques actions du groupe Bien Vivre à Villers Bretonneux :

14 juillet : animations festives et révolutionnaire en coopération avec Picardie Debout dans le parc qui a rassemblé plus de 400 personnes

5 octobre : vote en faveur des salariés de Auchan à l'encontre du maire (pas d'ouverture dominicale jusque 17h les jours de réveillon).

6 décembre : 40 cadeaux (jouet, livre et peluche) offerts au Noël du CCAS de Villers Bretonneux en collaboration avec l'association « l'acte citoyen » et grâce aux dons des salariés des entreprises Evolucare et Chantelle que nous remercions.

Bulletin municipal d'Août 2023
Nous souhaitons dénoncer les mensonges du maire dans le dernier paragraphe de son

éditorial :

Celui-ci tente de rendre responsable les groupes d'oppositions de son incompétence et manque d'intérêt pour la commune avant de porter une écharpe. En aucun cas, les groupes d'oppositions ne peuvent être responsables de la non réversion des taxes foncières et taxes d'aménagement de la zone économique à l'ordre du jour du conseil municipal du 23 janvier 2023. Pour régulariser cet oubli, notre commune remboursera cette dette (256 796€) jusqu'en 2029.

Face aux déviances totalitaires du maire (vis-à-vis des membres de l'opposition, de responsables d'association ou de simples citoyens) les élus de Bien Vivre à Villers Bretonneux continuerons de défendre la transparence du fonctionnement démocratique de notre commune dans l'intérêt général de notre commune.

Agenda des associations

24 Fév. **8ème Bourse Photo**
9h30 - 16h
Marché couvert

02/03 Mars **Marché du terroir**
Marché couvert

09 Mars **Spectacle varié**
Organisé par la
Maison Pour Tous

19 Mars **Don du sang**
14h - 18h Salle Victoria

23 et 24 Mars **Salon du Bien-être**
14h-18h samedi
Marché couvert
10h - 18h dimanche
Association Santé au naturel

30 Mars **Loto**
Marché couvert
Organisé par la Sté de chasse

25 au 28 Avril **Rencontres australiennes ABA**
• 25 avril 14h00 / 15h30
Initiation footy
• 27 avril 10h30 / 15h45
Animations et Anzac Cup
Edition 2024 au Stade Timmerman
• 28 avril 9h00
Randonnée thématique,
«sur les traces des digger's» 6 km - Départ Place du Gl de Gaulle

Les rendez-vous de la Mairie

16 Mars **Concert**
20h30 - Marché couvert

21 Mars **9ème Journée de l'Emploi et des Formation**
9h30 - 16h30
Marché couvert

25 Avril **Anzac Day**
A l'aube Dawn service au Mémorial australien
8h30 Commémoration au monument aux morts
Place du Gl de Gaulle

27 Avril **Inauguration de la sculpture Mappemonde**
17h30 - Rond point de la RD 1029

40 ans du Jumelage Villers-Bretonneux / Robinvale
18h30 - Place Robinvale

04 Juil. **Passage de la flamme olympique**
7h30 - Mémorial australien

Nouveaux commerces

Food truck - La titine de Frédo la frite

Tous les mardis soir place du Gl de gaulle
De 18h30 à 21h30 - Tél. : 06.09.08.15.88

BKR BarBer

Barbier - coiffeur
21 Rue de la république
Ouvert tous les jours - 9h - 12h30 / 14h - 19h

Naturellement Primeur

Fruits et légumes - Epicerie fines et accessoires
Angle de rue du Gl Leclerc et place de l'église
Du mardi au samedi 9h / 19h - Tél. : 09.87.78.97.04
Naturellementprimeur@gmail.com

État civil

NAISSANCES

Ava TUZIN • 6 juillet 2023
Amalya DELCOURT • 14 juillet 2023
Céleste GOURDAIN • 22 juillet 2023
Lucrèce GUERBET • 8 août 2023
Simon DETAILLE • 9 août 2023
Zola DUMONT • 26 août 2023
Augustin HERMANT • 28 septembre 2023
Noah DESMARETZ • 2 octobre 2023
Dario PANZA • 3 novembre 2023
Nathanaël ZOU • 12 novembre 2023
Gladys TOURAILLES • 16 novembre 2023
Anthime BEAUVISAGE • 17 novembre 2023
Lou SEPCHAT • 19 novembre 2023
Romy FIQUET • 11 décembre 2023
Salomé CRETEL • 24 décembre 2023

MARIAGES

Julien RENARD et Pauline PRUVOT • 1er juillet 2023
Julien VENET et Cassandra BRUNEL • 12 août 2023
Maxime CARRÉ et Fanny DELEFORTRIE • 12 août 2023
Patrice DAIRE et Martine GAUDEFROY • 22 août 2023
Pierre NOVAK et Stéphanie FRANÇOIS • 26 août 2023
Mathieu RINGEVAL et Noémie PIOLET • 26 août 2023
Guillaume WATTEBLED et Elodie SUEUR • 26 août 2023
Matthieu MARCOUX et Melissa BLANCHET • 2 septembre 2023

DÉCÈS

Eden WATTEAU - 29 ans • 18 juillet 2023
Gérard DEGRAVE - 88 ans • 26 juillet 2023
Madeleine WADBLED veuve MAILLET - 94 ans • 28 juillet 2023
Laurence TRIBOUT veuve BOUTVILLAIN - 88 ans • 29 juillet 2023
Jean-Claude LAIGNEL - 84 ans • 8 août 2023
Guy HUET - 76 ans • 18 août 2023
Corine POINTEAU - 68 ans • 12 septembre 2023
Michel LESAINTE - 80 ans • 14 octobre 2023
Jean-Pierre VIENNE - 77 ans • 28 octobre 2023
Maurice CLIN - 78 ans • 9 novembre 2023
Andrée CLERY veuve BRASSEUR - 92 ans • 14 novembre 2023
Thérèse PARIS - 86 ans • 18 novembre 2023
Paulette MOSSON épouse LEVERS - 87 ans • 8 décembre 2023
Christiane LECLERCQ veuve LEROY - 97 ans • 11 décembre 2023
Thérèse BIENDINÉ veuve FOURNIER - 85 ans • 13 décembre 2023
Didier VICART - 70 ans - 13 décembre 2023
Jocelyne DUQUENNE veuve VIVOT - 87 ans • 18 décembre 2023
Laëtitia BERQUIER épouse AUDEGOND - 44 ans • 19 décembre 2023
Emma BAERT veuve MANOT - 85 ans • 25 décembre 2023
Yvette GOFRIN épouse BOUCHER - 87 ans • 27 décembre 2023



Mairie de Villers-Bretonneux -

Place du Général de Gaulle 80800 Villers-Bretonneux
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30
et de 14h à 17h - 03 22 96 31 00
mairie@villers-bretonneux.fr •
Directeur de publication : Didier Dinouard.
Comité de rédaction : Cédric Guillemot, Laurence Lelieur.
Crédit photo : Élus - Crédit illustration : Envato
Réalisation : Agence RESEC - 02-2024